



Réponse du Parti Socialiste au Questionnaire-Mémorandum de la CNAPD en vue des élections de mai 2019

Bruxelles, le 08 avril 2019

1. Les armes nucléaires

1.1. Le Traité d'interdiction des armes nucléaires

[...]

➔ Votre parti est-il favorable à ce que la Belgique signe et ratifie le Traité d'interdiction des armes nucléaires durant la législature 2019-2024 ?

Oui

Pourquoi ?

Le Parti socialiste entend inscrire résolument la Belgique dans la lutte pour le désarmement nucléaire dans le cadre de négociations multilatérales auxquelles la Belgique continue de participer activement afin de libérer son territoire de toute présence d'armes nucléaires.

Pour le PS, ce désarmement ne pourra être effectif que s'il est réciproque, multilatéral, suivi dans les faits, contrôlable et bien évidemment définitif.

En 2015, nous avions d'ailleurs déposé une proposition de résolution à la Chambre, rejetée par la majorité, afin de prendre toute action utile pour contrôler que la Belgique poursuive les initiatives prises précédemment pour faire avancer la cause du désarmement nucléaire mais également que le Gouvernement Michel en prenne de nouvelles concrètes et fortes en ce sens.

Nous avions alors proposé que la Belgique s'engage à :

- agir résolument en faveur d'initiatives internationales pour un désarmement plus poussé et pour l'interdiction de la production, du financement et de l'utilisation de systèmes d'armes à effets indiscriminés et/ou qui, de manière disproportionnée, provoquent nombre de victimes civiles ;
- apporter sa contribution active pour veiller au respect du traité de non-prolifération nucléaire et interdire la présence d'armes nucléaires sur son territoire.

Dans quelle mesure cette revendication fait-elle partie des priorités de votre formation politique ?

Cet engagement figure parmi les priorités du volet Défense de notre programme pour les élections 2019 : « Plaider pour que la Belgique emprunte la voie du multilatéralisme pour atteindre, conformément aux objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, un désarmement nucléaire mondial. Les socialistes plaident pour que la Belgique emprunte la voie du multilatéralisme, en ce compris au sein de l'OTAN, pour atteindre un désarmement nucléaire mondial. Pour le PS, ce n'est qu'au travers d'un tel processus que le territoire pourra être libéré de la présence d'armes nucléaires. »

1.2. Le déploiement des nouvelles bombes B61-12 en Belgique

La National Nuclear Security Administration (NNSA) américaine a annoncé au mois d'octobre dernier que les nouvelles bombes nucléaires B61-12 allaient être assemblées dès le mois de mars 2020 et allaient être déployées en Belgique et dans les quatre autres pays européens dans la foulée.

Cette volonté est connue depuis 2012, date à laquelle l'administration Obama lançait le programme « B61-12 Life Extension Program ». Elle est rappelée dans la nouvelle doctrine de dissuasion nucléaire américaine (NPR – 2018), sous la présidence de Donald Trump. Celle-ci prévoit en effet la mise au point de deux nouveaux types d'ogives nucléaires "plus petites et plus facilement déployables" (des mini-nukes, catégorie à laquelle appartiendront les futures ogives B61-12).

Le scénario pris en compte dans le NPR est celui de l'utilisation de ces mini-nukes dans le cadre d'une riposte rapide, afin de pénétrer les défenses anti-aériennes russes. La probabilité que les pilotes belges, formés et entraînés au transport et au largage des bombes atomiques entreposées sur notre territoire, participent à un conflit nucléarisé augmente drastiquement.

Au fil des années, nous constatons un abaissement continu du seuil du recours à la bombe nucléaire. La dénonciation du Traité sur les forces nucléaires intermédiaires s'inscrit dans l'accélération de ce mouvement. La multiplication des armes de faible puissance et des armes nucléaires non stratégiques également : elles portent en elles le risque d'un glissement vers la guerre nucléaire limitée qui n'est rien d'autre que l'abandon du concept de dissuasion nucléaire.

➔ Comment votre parti se positionne-t-il par rapport au constat posé ci-dessus ?

Le PS déplore les récentes décisions américaines de retrait du Traité sur les forces nucléaires intermédiaires. Loin d'être parfaits, ces accords internationaux permettent d'entretenir un dialogue et certains canaux de

contrôles. La sortie d'un des protagonistes de ce type de traité constitue toujours un échec et affaibli systématiquement le niveau de sécurité du monde. Il s'agit d'un signal de plus qui pourrait faire craindre à une escalade et à une nouvelle prolifération nucléaire.

La Belgique a toujours été à la pointe de la lutte mondiale contre les armes dites « sales ». Nous partageons la vision d'un monde sans armes nucléaires. Le développement d'ogives nucléaires déployables de plus en plus aisément, augmentant de facto le risque d'un conflit nucléarisé est une perspective qui renforce la détermination du PS pour un désarmement nucléaire global.

Nous sommes cependant persuadés qu'afin de s'assurer que le désarmement nucléaire soit équilibré, la réduction des arsenaux nucléaires ne peut être le résultat que de négociations multilatérales auxquelles la Belgique doit continuer de participer activement.

Pour poursuivre ces combats de manière concrète nous devons nous montrer cohérents entre les ambitions que nous nous fixons dans les forums internationaux et les positions que nous prenons sur notre propre territoire national et dans nos choix stratégiques tant dans nos achats militaires que dans tous les forums européens et internationaux auxquels nous sommes partie prenante.

➔ Votre parti est-il opposé au déploiement de ces nouvelles bombes B61-12 en Belgique ?

Oui

➔ Dans quelle mesure cette revendication fait-elle partie des priorités de votre formation politique ?

Cette revendication rejoint notre engagement développé supra : pour le PS, le territoire belge doit être libéré de la présence d'armes nucléaires en empruntant la voie du multilatéralisme, en ce compris au sein de l'OTAN, pour atteindre un désarmement nucléaire mondial.

➔ Votre parti estime-t-il que la participation de la Belgique au partage du « fardeau nucléaire » de l'OTAN est légitime et qu'elle ne contrevient pas aux obligations internationales de la Belgique au regard du Traité de non-prolifération ?

Non

Expliquez : le PS souhaite que la Belgique emprunte la voie du multilatéralisme pour atteindre, conformément aux objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, un désarmement nucléaire mondial. Et par conséquent, être libérés de la présence d'armes nucléaires sur notre territoire.

Si vous avez répondu Non à la question précédente : votre parti est-il disposé à travailler de manière ouverte et transparente à diminuer le rôle de la dissuasion nucléaire dans la doctrine stratégique de l'OTAN ?

Bien sûr, les socialistes plaident pour que la Belgique emprunte la voie du multilatéralisme, en ce compris au sein de l'OTAN, pour atteindre un désarmement nucléaire mondial. Pour le PS, ce n'est qu'au travers d'un tel processus que le territoire pourra être libéré de la présence d'armes nucléaires.

1.3. La capacité nucléaire des avions chasseurs-bombardiers

→ Votre parti est-t-il opposé au fait de prolonger la capacité nucléaire de l'armée belge dès la législature 2019-2024 ?

Oui

Pourquoi :

Si l'intention des « grandes puissances » n'est de jamais recourir à cette arme de destruction massive qu'elles possèdent, arrêtons à notre échelle d'y donner des gages, notamment par nos actes d'achats de matériels militaires.

→ Dans quelle mesure cette revendication fait-elle partie des priorités de votre formation politique ?

Dans la logique des engagements pris supra, cette revendication sera au cœur de notre action politique si nous sommes aux responsabilités. Nous sommes cependant persuadés que cela ne peut être le résultat que de négociations multilatérales auxquelles la Belgique doit continuer de participer activement.

2. Le remplacement des avions chasseurs-bombardiers F16

[...]

→ D'une manière générale, votre parti est-il en faveur de tels investissements dans du matériel liés à la Défense ?

Non

Expliquez :

Dans le cadre des investissements en matériel, il est impératif de mieux prendre en compte les nouvelles menaces hybrides, telles que les cyberattaques, l'ingérence de puissances étrangères au travers de campagnes de désinformation sur internet visant la déstabilisation de nos démocraties ou encore les nouvelles formes de terrorisme.

Le PS n'est pas opposé à l'investissement dans du matériel militaire mais la politique d'investissement doit être réalisée en fonction de la forme que prendront les conflits du futur.

- ➔ Votre Parti est-il satisfait de la manière dont le processus de remplacement des F16 a été organisé par le Gouvernement Michel ?

Non

Pourquoi ?

Le peu d'informations transmises par le Gouvernement aux parlementaires au cours de la procédure est un premier écueil.

En outre, pour le PS mais aussi pour de nombreux parlementaires, la procédure et la décision qui en découle sont dommageables car le critère européen n'a jamais été pris en compte et les entités fédérées n'ont jamais été consultées pour évoquer les retours économiques et scientifiques pour la Belgique.

- ➔ Selon votre parti, le fait que trois constructeurs en lice se soient retirés de la course – pour certains en dénonçant des termes d'appel d'offre biaisés – n'érode-t-il pas la légitimité de l'ensemble du processus ?

Oui

Expliquez :

En effet, des doutes sur l'équité de la procédure ont été jetés dès le départ avec les retraits en 2017 de l'avionneur américain Boeing puis du gouvernement suédois qui proposait son chasseur Saab Gripen.

Par ailleurs, ni la piste française ni celle du prolongement des F-16 n'ont été examinées sérieusement, malgré un engagement du Premier Ministre en ce sens.

- ➔ Tous les partis politiques ne participant pas au gouvernement se sont prononcés pour un report de la procédure de remplacement des F16. Défendez-vous toujours cette position ?

Oui

Si oui, votre parti est-il prêt à dénoncer le « Memorandum of Understanding » liant la Belgique aux Etats-Unis ?

Oui

Pourquoi ?

Il convient d'examiner les voies pour une annulation. A tout le moins, les contrats doivent être révisés (nombre d'appareils, synergies européennes

et industrielles sur le plan civilo-miliaire, compatibilité avec les autres armées européennes).

Plusieurs dossiers majeurs d'achats de matériels, pour plus de 9 milliards d'euros, ont été lancés sous ce gouvernement MR N-VA mais seront entièrement à charge budgétairement des prochaines législatures. Ces dossiers doivent être réexaminés sous l'angle de synergies européennes et industrielles sur le plan civilo-miliaire afin notamment de dégager des gains d'efficiencies mais aussi des économies d'échelle.

L'augmentation du budget de la sécurité ne peut être compensée sur les politiques sociales par exemple. Dès lors, la solution budgétaire au niveau de la Défense se doit d'être européenne. Tout doit être fait pour atteindre un niveau d'efficience supérieur à celui d'aujourd'hui par la mutualisation des forces et des synergies entre les États européens réellement volontaristes.

[...]

➔ Comment se positionne votre parti vis-à-vis de cet engagement et de la trajectoire prise par le Gouvernement Michel ?

Il faut donner à la Défense les moyens d'accomplir les missions qui lui sont confiées.

Ils doivent être affectés d'abord au recrutement et aux investissements pour l'attractivité de la Défense. Par ailleurs, les synergies européennes doivent permettre des économies d'échelle.

Les objectifs du PS en matière de Défense tant au niveau belge, européen qu'international supposent une véritable prise en compte et une amélioration de la gestion des ressources humaines au sein des personnels civil et militaire. Cet effort doit préserver une armée jeune et motivée à même de répondre à ses missions.

Pour le PS, il est également essentiel d'affecter des moyens pour prendre en compte le bien être du personnel, tant en opération qu'une fois de retour en famille. Par exemple, l'accompagnement médical et psychosocial des membres du personnel et de leurs familles est crucial pendant et après les opérations, ce qui fait trop souvent défaut aujourd'hui.

Il s'agira par exemple également de moderniser les quartiers militaires de manière durable, notamment en termes d'isolation afin d'offrir des conditions de travail optimales aux personnels civil et militaire.

➔ Le budget de la Défense est aujourd'hui d'environ 1% du PIB belge. Celui de la Justice est de 0,7%. Cet écart révèle-t-il une priorité de votre parti ?

Non

Si non, qu'entend faire votre formation politique pour fixer de nouvelles priorités budgétaires ?

Le Parti socialiste entend renforcer les moyens pour tous les services publics afin d'assurer leur fonctionnement optimal. Les socialistes veulent des services publics respectés et cela transparaîtra dans nos priorités budgétaires.

Les années MR N-VA n'ont pas épargné les services publics. Les coupes budgétaires, comme le dédain exprimé par la droite à leur encontre, leur ont fait beaucoup de tort.

De l'aveu même du gouvernement, il manque aujourd'hui dans notre pays plus de 3.000 policiers. La sécurité doit rester une mission publique fondamentale et ne doit en aucun cas être privatisée. La justice est sous-financée. Elle ne dispose plus des moyens nécessaires pour remplir ses missions. Les palais de justice eux-mêmes tombent en décrépitude. S'y ajoutent des mesures qui entravent encore davantage la possibilité que justice soit rendue. Ainsi, l'augmentation substantielle des droits de greffe freine-t-elle nombre de justiciables qui auraient besoin de faire appel à un juge. La justice deviendra accessible à tous grâce à une couverture juridique comparable à la Sécurité sociale. Les droits de greffe seront rendus proportionnels aux revenus.

Le PS propose un refinancement de la justice de 200 millions par an, soit d'un milliard sur l'ensemble de la prochaine législature.

Le PS adoptera les mesures qui s'imposent pour garantir la bonne exécution des missions régaliennes de l'Etat. Le PS veut par exemple limiter au maximum l'externalisation des services et maintenir l'expertise au sein de l'armée. Le gouvernement MR N-VA a prévu une externalisation coûteuse et massive – donc une privatisation – de nombreuses tâches au sein de la Défense. Pour nous, il s'agit d'une politique problématique tant sur le plan budgétaire, humain que sécuritaire.

Le PS fera par ailleurs des transports en commun une priorité. Il est primordial de refinancer la SNCB et Infrabel, à concurrence d'au moins trois milliards d'euros sur la durée de la prochaine législature.

➔ Quel est le cadre fixé par votre parti à l'intérieur duquel vous entendez soutenir l'envoi de l'armée belge à l'extérieur de ses frontières ?

La Belgique est souvent classée comme ayant un contrôle parlementaire faible en matière d'opérations militaires à l'étranger. Dans le chantier des idées, l'un de nos engagements visait à formellement impliquer le Parlement dans la décision d'envoyer des troupes à l'étranger.

Dans ce cadre, le groupe PS a organisé une matinée d'étude sur la question, les conclusions sont claires : les interventions de nos forces militaires à l'extérieur du territoire national devraient faire l'objet d'une approbation parlementaire préalable. La culture du secret ne se justifie plus et surtout, l'armée doit faire partie intégrante des débats publics et donc parlementaires dans un Etat de droit. Intervenir militairement n'est jamais un geste anodin, il s'agit d'une décision majeure devant dès lors impliquer la responsabilité des représentants du peuple.

Afin de répondre à ce manquement, nos députés fédéraux Stéphane Crusnière, Jacques Chabot et Julie Fernandez Fernandez ont déposé une proposition de révision de l'article 167, § 1er, alinéa 2, de la Constitution en ce qui concerne la compétence de mener la guerre. En effet, inscrire un tel changement dans notre arsenal législatif implique une modification de l'article 167 de la Constitution belge qui ne prévoit aujourd'hui qu'une information du Parlement dès que l'intérêt et la Sûreté de l'Etat le permettent. Ce texte socialiste doit permettre d'enfin organiser les modalités d'un contrôle parlementaire effectif et renforcé avant, pendant et après chaque mission militaire à l'étranger afin de les inscrire dans une politique globale.

Plus généralement, le PS veut inscrire toutes les interventions militaires belges strictement dans un cadre onusien et dans une approche globale joignant développement et diplomatie. La résolution des conflits mondiaux passe par un renforcement du multilatéralisme. Cela revient à privilégier, même en cas de crise, les actions de prévention, de dialogue et de diplomatie à tous les niveaux. De ce point de vue, face à l'interventionnisme de l'OTAN, le rôle fondamental de l'ONU doit être privilégié. Au niveau belge, une concertation permanente entre les départements de la Défense, la Coopération au développement et les Affaires étrangères doit être menée dans la définition des politiques notamment en matière de reconstruction post-conflits afin d'assurer une paix durable et la cohérence des politiques en faveur du développement.

Les projets tels que développés par le passé en République démocratique du Congo, au Bénin ou en Tunisie mais également en matière de déminage doivent être encouragés de même que la formation continue de troupes étrangères dans un cadre strict. Il s'agit notamment de développer plus de partenariats entre la Défense et la Coopération belge au développement vis-à-vis de nos pays partenaires.

[...]

➔ Votre parti soutient-il, à l'image de ce qui a été fait en France par exemple, le changement de nom du ministère de la « Défense » en ministère des « forces armées » ?

Non

Pourquoi ?

Le PS reste attaché au nom du Ministère de la Défense, moins belliciste que ministère des forces armées.

3. L'évolution de la politique européenne de sécurité et de défense commune (PSDC)

➔ Comment se positionne votre parti par rapport à cette phrase de Federica Mogherini, qui illustre l'évolution que prend la PSDC depuis le Conseil européen des 19 et 20 décembre 2013 : « Pour l'Europe, pouvoir de convaincre et pouvoir de contraindre vont de pair » ?

Le PS fait de l'avènement à terme d'une défense européenne tant sur le plan humain, stratégique qu'industriel, une priorité de la construction européenne. Toutefois, l'émergence d'une réelle stratégie européenne en matière de Défense doit se faire dans le cadre d'une approche globale joignant diplomatie et développement et avec toujours comme objectif le maintien de la paix, le respect du droit international et la protection des droits humains.

Pour les socialistes, le principe de puissance civile et le *soft power* de l'UE sont et resteront les premiers atouts pour convaincre dans sa politique extérieure. L'Union européenne doit continuer à investir dans la prévention des conflits, dans la gestion des crises et dans la médiation avant de prendre en considération des options militaires. Toutefois, le *soft power* à lui seul ne pourra pas assurer la sécurité de nos citoyens. Il est dans l'intérêt de tous les États membres de reconnaître la réalité des intérêts de sécurité communs qui les unissent.

➔ Votre parti estime-t-il que la prospérité européenne (notamment la sécurité de l'approvisionnement énergétique) pourrait entrer en contradiction avec la prospérité nord-américaine ?

Non

Si non, quelle est, pour votre parti, la plus-value offerte par la PSDC vis-à-vis de l'OTAN ?

Depuis 70 ans, l'OTAN est un acteur important de la sécurité de notre continent et permet de structurer les collaborations entre nos pays face à des enjeux mondiaux.

Cependant son rôle doit évoluer. Le PS fixe donc 3 priorités, directement liées à la PSDC, pour l'avenir de l'OTAN :

- Mettre en œuvre une Défense européenne commune effective et plus poussée tant sur le plan politique, industriel, humain que stratégique.
- Emanciper cette Défense européenne au sein de l'OTAN en y renforçant les complémentarités et les positions communes.
- Incrire impérativement l'action de l'OTAN dans un cadre onusien et dans une approche globale des conflits internationaux intégrant pleinement la diplomatie et les politiques de développement sur le long terme.

Pour le PS, la voix et les positions de l'Europe doivent être renforcées au sein de l'OTAN.

Plus généralement, votre parti soutient-il l'idée selon laquelle la prospérité de l'Union dépend de ses capacités militaires ?

Non

Expliquez : Pour le PS la prospérité de l'Union européenne reposera sur sa capacité à réguler davantage la globalisation, responsabiliser les entreprises multinationales quant aux conséquences de leur action pour les droits sociaux et l'environnement, augmenter les investissements dans une transition écologique juste, améliorer les services publics pour mieux protéger les citoyens et les accompagner vers l'égalité.

L'Union européenne doit mettre en œuvre l'Agenda 2030 des Nations unies pour le Développement durable et ses objectifs en matière de lutte contre les inégalités et à la pauvreté, en matière d'emploi et travail, de changement climatique et d'énergie, d'économie circulaire, d'innovation, de santé et éducation, de villes et d'infrastructures durables, ainsi que de coopération internationale.

Pendant trop longtemps, la politique européenne a été néolibérale et les règles budgétaires européennes ont été celles de l'austérité, entravant la capacité d'investissement et de développement des pays et sapant les droits sociaux. Pour le PS, la zone euro doit être plus efficace, plus inclusive, plus égalitaire, plus créatrice d'emplois, plus solide face aux crises, plus démocratique et plus solidaire.

Nous pensons que chacun des États européens est incapable de faire face, seul aux conséquences d'une globalisation non régulée de l'économie et de la finance, de réduire seul les inégalités et de prévenir le changement climatique.

Mais chacun des États européens, est incapable aussi d'assurer seul sa sécurité face aux menaces terroristes, aux risques environnementaux et de conflits armés, sociaux et climatiques qui découlent souvent de crises systémiques.

Pour garantir la paix et la prospérité au sein de l'Union, les citoyens ont besoin d'une Europe capable de les protéger et de se faire respecter sur le plan international en garantissant leurs droits et libertés.

- ➔ Votre parti soutient-il la logique fixée par le Conseil européen (puis par la Commission européenne) afin de matérialiser la PSDC, c'est-à-dire via le renforcement des capacités communes par le renforcement de l'industrie européenne intégrée de la défense ?

Oui

Expliquez : La base industrielle et technologique de la Défense européenne, créatrice d'emplois et riche d'un savoir-faire innovant dans lequel de nombreuses entreprises belges excellent, doit être consolidée.

En outre, cette coopération européenne doit également continuer à encourager les économies d'échelle et l'achat commun de matériel militaire européen et ainsi favoriser encore un peu plus un socle commun de formation des militaires à l'échelle européenne et la compatibilité totale du matériel qui fait défaut aujourd'hui.

Il ne faut pas dépenser plus mais dépenser mieux à l'échelle européenne. Le montant cumulé des budgets de défense des états membres de l'UE atteint 200 milliards d'euros. Ce montant ferait de l'Union européenne la deuxième puissance militaire mondiale, tant par les effectifs (les militaires européens d'active sont 1,5 million) que budgétairement. Malheureusement, par manque de cohésion et de collaboration à l'échelle du continent, beaucoup de ces moyens sont aujourd'hui mal utilisés.

Cette collaboration doit permettre un regain d'efficacité de nos investissements et dégager des moyens pour répondre aux défis tant sécuritaires que budgétaires qui s'imposent à nos différents États.

- ➔ Votre parti prévoit-il de questionner l'opportunité du fonds européen pour la Défense ?

Non

Expliquez : Le PS soutient l'initiative d'un Fonds européen pour la Défense. Toutefois, il convient que la mise en place de ce fonds ne se fasse en aucun cas au détriment de la politique européenne de cohésion, seule véritable politique sociale de l'Union.

4. Les lois et politiques prises dans le cadre de la lutte contre le terrorisme

- ➔ Votre parti partage-t-il le constat posé par le texte qui dénonce les inclinaisons liberticides et démocraticides de la lutte contre le terrorisme ?

Oui

Expliquez :

Ce constat doit toutefois être posé pour l'ensemble de la politique pénale.

Il est difficile de ne pas s'inquiéter de l'évolution récente de notre justice pénale. Alors que la lutte contre la récidive est supposée être la priorité, on emprisonne plus et plus longtemps, avec pour effet une désocialisation familiale, professionnelle et sociale qui, elle-même, alimente la récidive.

Sans cesse, l'urgence pousse à annoncer, immédiatement après la survenance de faits graves et fortement médiatisés, des initiatives et des réformes, menées ensuite tambour battant. Cette façon de légiférer court-circuite l'indispensable phase de réflexion préalable qui seule pourrait préserver le sens et la cohérence de notre politique pénale.

Ceci n'est pas sans risque pour notre société. Cette façon de procéder déroule en effet le tapis rouge au « modèle » sécuritaire : un système pénal basé sur une répression accrue et un contrôle sans cesse élargi, au détriment des libertés individuelles et sans démonstration probante de son efficacité.

L'idéal de réinsertion est ainsi remplacé par une forme de « managérialisme pénal », qui se contente de gérer les entrées et les sorties des détenus et s'efforce de contenir les coûts, éludant la question des causes et des conséquences de l'emprisonnement.

Cette conception issue de la pensée néolibérale est une impasse. Tant dans l'intérêt de la sécurité de tous que dans le cadre d'une gestion optimale des deniers publics, il est urgent d'élever le débat et de remettre la réinsertion au cœur de la politique pénale.

➔ Comment votre parti se positionne-t-il par rapport au glissement progressif de l'équilibre des pouvoirs au profit du pouvoir exécutif et à l'insécurité juridique dans laquelle sont plongés les citoyens et les mouvements sociaux dans l'exercice de leurs droits démocratiques fondamentaux ? Pour votre parti, « efficacité de la justice » rime-t-elle avec abandon progressif de ses prérogatives au profit du pouvoir exécutif ?

Non

Expliquez :

Le PS s'oppose à l'idée, soutenue par la droite au pouvoir, selon laquelle le meilleur moyen d'améliorer le fonctionnement de la justice exsangue est de limiter son champ d'intervention. L'amélioration du fonctionnement de la Justice doit passer nécessairement par son refinancement et non par la

restriction de l'accès à la justice (limitation de la possibilité de faire opposition, augmentation des droits de greffe,...) où le transfert de ses compétences vers d'autres entités, telles que l'administration ou les huissiers de justice (inversion du contentieux).

Le texte souligne notamment l'extension des prérogatives de coercition du pouvoir communal. Désormais se développe toute une chaîne procédurale parallèle à la justice pénale, au sein de laquelle le constat, la poursuite et l'application de la peine peuvent être confiés entièrement à des fonctionnaires communaux, sans donc plus aucune garantie d'impartialité et d'indépendance et faisant peser des menaces sérieuses sur les garanties procédurales du procès équitable.

Si l'on faisait de la politique fiction, avec par exemple en mémoire les résultats de la liste Forza Ninove les dernières élections communales, l'on peut facilement envisager comment un tel arsenal pourrait être réorienté pour criminaliser l'expression démocratique citoyenne.

➔ Votre parti partage-t-il ce constat ?

Oui

➔ Votre parti entend-il mettre en place des garde-fous à la puissance coercitive de plus en plus grande de l'autorité communale ?

Oui

Si oui, lesquels ?

Le PS s'oppose à l'extension du champ d'application des sanctions administratives communales, souvent présentée comme un moyen d'alléger la charge de la Justice.

Comme souligné plus haut, le PS s'oppose à l'idée selon laquelle le meilleur moyen d'améliorer le fonctionnement de la justice exsangue est de limiter son champ d'intervention. L'amélioration du fonctionnement de la Justice doit passer nécessairement par son refinancement et non par la restriction de l'accès à la justice (limitation de la possibilité de faire opposition, augmentation des droits de greffe,...) où le transfert de ses compétences vers d'autres entités, telles que l'administration ou les huissiers de justice (inversion du contentieux,...).

Au contraire de ces entités tierces, la justice offre un cadre procédural qui garantit aux justiciables d'être traités avec la plus grande impartialité. Ce cadre doit être garanti.

➔ Votre parti est-il en faveur d'un « état d'urgence » à l'image de ce qui existe en France ?

Non

Expliquez : Notre arsenal juridique est suffisamment développé pour permettre la sauvegarde de notre ordre démocratique.

On ne protège pas la liberté en la limitant.